

Comptabilité générale

1

INTRODUCTION

2

Définition de l'entreprise

Une entreprise est une entité économique indépendante qui utilise des moyens afin de produire des biens et des services, destinés à être proposés sur un marché afin de satisfaire un besoin en vue de réaliser le maximum de bénéfice ou subir une perte éventuelle.

3

Les fonctions de l'entreprise

En tant qu'organisation, l'entreprise s'impose comme un acteur essentiel de la vie économique et sociale. Les fonctions de l'entreprise sont nombreuses, ils sont principalement celles de:

- La fonction de direction : définit le programme d'action (fixer les objectifs; choisir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre; contrôler le fonctionnement et les résultats)
- Marketing (étude de marché, distribution, ...)
- Production (méthode de production, logistique...)
- Recherche et développement (propriété et politique industrielles..)
- Ressources Humaines (gestion du personnel, relations sociales...)
- Finance (diagnostic, prévisions, la politique financière...)
- La fonction commerciale: prend en charge le produit fini pour assurer sa commercialisation .

4

La fonction comptable

1- Définition:

La fonction comptable est un processus qui permet de satisfaire les besoins en informations des tiers, internes (dirigeant, cadres, ...) ou externes (banquier, actionnaire, fournisseur, ...) à l'entreprise. Ces informations leur permettront d'analyser la situation de l'entreprise et de prendre des décisions.

5

La fonction comptable

2- Les missions:

La fonction comptable doit :

- Satisfaire une obligation légale : Le droit impose l'établissement d'une déclaration annuelle qui informe sur la situation du patrimoine de l'entreprise (bilan) et sur la performance de l'activité (compte de résultat)..
- Etre un outil de gestion : La mise en place de la comptabilité permet aux dirigeants d'obtenir des informations qui les aideront à prendre des décisions
- Etre un instrument de communication financière : La comptabilité est un instrument de communication externe pour l'entreprise à destination des actionnaires, des salariés, des banquiers, des fournisseurs, des clients, ...

6

Chapitre I :

Rôle et objectifs de la comptabilité générale pour l'entreprise

Définition de la comptabilité générale

La comptabilité a pour but de produire de l'information financière aussi bien pour éclairer la gestion et la prise de décision des dirigeants de l'entreprise que pour satisfaire à des obligations à l'égard des tiers.

De ce point de vue, elle apparaît comme un système générateur d'information relevant d'un rôle interne et externe.

8

I-Définition de la comptabilité générale

La comptabilité est un **système d'organisation de l'information** qui permet :

- de saisir, d'enregistrer et classer dans des **comptes**, les opérations commerciales et financières effectuées par l'entreprise ;
- de fournir, après traitement, des **états de synthèse** (bilan et CPC) qui indiquent le **résultat** réalisé par l'entreprise, au cours de son activité, pendant une période déterminée qui est souvent l'année civile, appelée **exercice comptable**.

9

I-Définition de la comptabilité générale

Selon l'article premier de la Loi n ° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants :

- Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant au sens du Code de commerce est tenue de tenir une comptabilité .
- A cette fin, elle doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant les actifs et les passifs de son entreprise ; ces mouvements sont enregistrés chronologiquement, opération par opération et jour par jour.
- Tout enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation du mouvement ainsi que les références de la pièce justificative qui l'appuie.

10

I-Définition de la comptabilité générale

Les objectifs de la comptabilité générale:

Les objectifs de la comptabilité répondent à trois types de besoins :

- Aide à la décision (délais de paiement des clients, mesure et prévision du résultat, position de la trésorerie, capacité d'emprunt et de remboursement....)
- Evaluation des éléments de l'entreprise (actifs et passifs du bilan, charges et produits du compte de résultat....)
- Contrôle extérieur des dirigeants concernant les performances et les risques, la bonne qualité de leur gestion, la poursuite des objectifs annoncées

11

I-Définition de la comptabilité générale

Les utilisateurs de la comptabilité générale :

- Dirigeants d'entreprise,
- pouvoirs publics,
- créanciers de l'entreprise,
- associés ou actionnaires, ...

12

I-Définition de la comptabilité générale

a- Le rôle de la comptabilité générale

- Un moyen de preuve
- Un instrument de gestion
- Détermination de l'assiette fiscale

b- L'utilité de la comptabilité générale

Pour les chefs d'entreprises : elle aide à

- Connaître ses résultats
- Orienter ses choix et ses décisions
- Faire des projections et des prévisions dans le temps

13

I-Définition de la comptabilité générale

Pour les créanciers de l'entreprise

- elle permet de faire le point sur la situation exacte de l'entreprise et sa capacité de les rembourser
- Pour les banquiers, elle permet de déterminer le niveau de crédit

14

I-Définition de la comptabilité générale

Pour les pouvoirs publics ; elles peuvent trouver:

- Les éléments de calcul des sommes qui sont dues au trésor de l'état au titre des impôts et taxes à régler
- Outil de jugement par les tribunaux de commerce et d'instance ou cours d'appel ou cours des comptes

Pour les partenaires de l'entreprise

- un accroissement de revenu
- évolution future des valeurs de titres

15

2-La normalisation comptable au Maroc

a- Le cadre législatif

La Comptabilité Générale (CG) est obligatoire en vertu de la loi marocaine.

La CG est régit par le Code Général de Normalisation Comptable(CGNC) appliqué et généralisé sur l'ensemble des entreprises marocaines .

16

2-La normalisation comptable au Maroc

b- le code général de normalisation comptable

- LE C.G.N.C est le 1er plan comptable marocain qui a été élaboré par la commission de normalisation comptable qui a achevé ses travaux en Décembre 1986. Ce plan était appliqué aux entreprises publiques depuis décembre 1989.
- La loi n°9/89 relatives aux obligations comptables des commerçants ou loi comptable a rendu son application obligatoire pour l'ensemble des commerçants à partir du mois de Janvier 1994.

Le CGNC est un cadre légal permettant aux autorités publiques de contrôler l'activité de l'entreprise et déterminer ainsi l'assiette fiscale

3- Le plan comptable général

a- Définition:

Définit à l'article 1 du CGNC comme le dispositif d'application de la norme générale comptable aux entités économiques autres que ceux des établissements financiers, des banques et des assurances.

17

3- Le plan comptable général

Il est subdivisé en deux modèles : le Modèle normal et le Modèle simplifié.

- [Modèle normal :](#)

Pour les entreprises de grande taille dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 10 millions de DHs. Ces entreprises sont obligées de publier cinq états de synthèse à savoir, [le Bilan](#), le Compte de Produits et Charges (CPC), état de Solde et de Gestion (ESG), Tableau de financement (TF), état des informations complémentaires (ETIC).

- [Modèle simplifié :](#)

Prévu pour les PME (Petites et moyennes entreprises) Dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions de DHs. Les PME sont obligées de présenter deux états de synthèses, le Bilan et le CPC.

18

3- Le plan comptable général

b. Architecture et codification comptable :

- Classes (1 chiffre)
- Rubriques (2 chiffres)
- Postes (3 chiffres)
- Comptes principaux (4 chiffres)
- Comptes divisionnaires (5 chiffres)
- Sous-comptes (6 chiffres et plus)

19

3- Le plan comptable général

Niveau	Objet	Code d'identification
I.	Classe/ masse	Le 1 ^{er} chiffre indique la classe
I2	Rubrique	Les 2 ^{èmes} chiffres indiquent la rubrique
I23	Poste	Les 3 ^{èmes} chiffres indiquent le poste
I234	Compte	Les 4 ^{èmes} chiffres indiquent le compte
I2345	Sous- compte	Les 5 ^{èmes} chiffres indiquent le sous- compte

Tableau de codification

20

3- Le plan comptable général

Exemple : le compte **232 I** Bâtiments.

Classe **2** : Actifs immobilisés.

Rubriques **23** : Immobilisations corporelles.

Postes **232** : constructions.

Comptes **232 I** : Bâtiments.

On peut trouver des comptes divisionnaires :

Comptes divisionnaires **232 I I** : Bâtiments industriels (A, B...)

21

3- Le plan comptable général

La structure du plan comptable marocain :

Classe 1 : Comptes de financement permanent

Classe 2 : Comptes d'actifs immobilisés

Classe 3 : Comptes d'actifs circulants (hors trésorerie)

Classe 4 : comptes de passifs circulants (hors trésorerie)

Classe 5 : comptes de trésorerie.

Classe 6 : comptes de charges.

Classe 7 : comptes de produits.

Classe 8 : comptes de résultats.

Classe 9 : comptes analytiques.

Classe 0 : comptes spéciaux.

22

Extrait du plan comptable Marocain:

Classe 1 : Comptes de financement permanent
 Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé
 Classe 3 : Comptes d'actif circulant (hors trésorerie)
 Classe 4 : Comptes de passif circulant (hors trésorerie)
 Classe 5 : Comptes de trésorerie
 Classe 6 : Comptes de charges
 Classe 7 : Comptes de produits
 Classe 8 : Comptes de résultats
 Classe 9 : Comptes de produits et charges réfléchis
 Classe 0 : Comptes spéciaux

CLASSE 1 : COMPTES DE FINANCEMENT PERMANENT

11 CAPITAUX PROPRES
 111 Capital social ou personnel
 1111 Capital social
 1112 Fonds de dotation
 1117 Capital personnel
 11171 Capital individuel
 11175 Compte de l'exploitant

23

Extrait du plan comptable Marocain:

CLASSE 7 : COMPTES DE PRODUITS

71 PRODUITS D'EXPLOITATION

711 Ventes de marchandises
 7111 Ventes de marchandises au Maroc
 7113 Ventes de marchandises à l'étranger
 7118 Ventes de marchandises des exercices antérieurs
 7119 Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise
 712 Ventes de biens et services produits
 7121 Ventes de biens produits au Maroc
 71211 Ventes de produits finis
 71212 Ventes de produits intermédiaires
 71217 Ventes de produits résiduels
 7122 Ventes de biens produits à l'étranger
 71221 Ventes de produits finis
 71222 Ventes de produits intermédiaires
 7124 Ventes de services produits au Maroc
 71241 Travaux
 71242 Etudes
 71243 Prestations de services
 7125 Ventes de services produits à l'étranger
 71251 Travaux
 71252 Etudes

24

4- Les principes de la comptabilité générale

La comptabilité générale d'une entreprise doit respecter les principes comptables suivants :

1- **Principe de continuité d'exploitation :**

Selon ce principe de continuité d'exploitation, l'entreprise doit établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités.

2- **Principe de permanence des méthodes :**

L'entreprise est censée établir ses états de synthèse en appliquant les mêmes méthodes d'évaluation et les mêmes règles de présentation d'un exercice à l'autre .

25

4- Les principes de la comptabilité générale

3- **Principe du coût historique :**

Les éléments d'Actifs du bilan doivent être gardés à leur valeurs d'entrée qui doit rester intangible quelque soit la valeur actuelle de l'élément enregistré.

4- **Principe de spécialisation des exercices :**

Les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement.

26

Chapitre 2 :

Connaître le bilan : actif, passif,
équilibre ressources/emplois

27

Le bilan

a - Définition:

Le bilan est un tableau qui représente **la situation patrimoniale** de l'entreprise à un moment donné, généralement établi à la fin de chaque exercice comptable (au 31 décembre);

- Le bilan est un document comptable que chaque entreprise doit produire au moins une fois par an , il doit obéir à des normes de présentation légales;
- Le bilan fait le point sur la situation du patrimoine de l'entreprise à un moment donné , il résume ce que possède l'entreprise et ce qui constitue l'origine de ce qu'elle possède;
- **Le patrimoine** d'une entreprise est l'ensemble des biens (corporels et incorporels), des droits (créances) et des obligations (dettes) qui la caractérise à une date donnée.

28

Le bilan

Le bilan se présente sous forme d'un tableau divisé en deux parties :

- la partie droite représente les ressources de financement de l'entreprise et dite **Passif**
- la partie gauche représente les emplois des ressources (utilisations des fonds et dite **Actif**

Actif du bilan (emplois) : ensemble des biens que l'entreprise possède

Passif du bilan (ressources/origines) : Origine de financement des biens figurant à l'actif

29

Le bilan

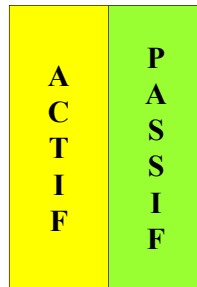
- **l'actif** se décompose en :
 - Actif immobilisé (classe 2)
 - Actif circulant hors trésorerie (classe 3)
 - Trésorerie actif (classe 5)
- **Le passif** se décompose en :
 - financement permanent (classe 1)
 - passif circulant hors trésorerie (classe 4)
 - trésorerie passif (classe 5)

30

Le bilan

Les actifs sont des biens dont l'entreprise est **propriétaire**.

Les matériels, les stocks, les créances et les liquidités sont les principaux actifs d'une entreprise.



Le passif regroupe les **ressources** externes de l'entreprise.

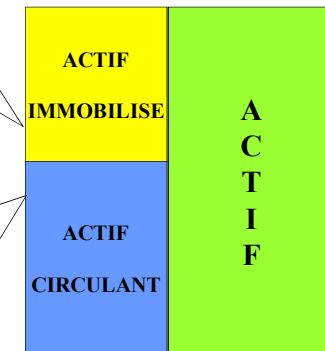
Ces ressources proviennent des associés (capital), des banques (emprunts) et des fournisseurs (dettes).

31

L'ACTIF

L'actif immobilisé regroupe les biens destinés à servir de façon **durable** à l'activité de l'entreprise : bâtiment, matériel, mobilier, etc

L'actif circulant comprend les biens destinés à **changer de nature** au cours de l'activité de l'entreprise : stocks, créances clients, trésorerie, etc ...



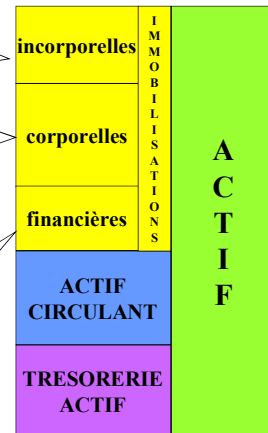
32

L'ACTIF IMMOBILISE

Ce sont des biens sans substance physique : fonds commercial, logiciels, etc ...

Ce sont des biens avec une substance physique : terrains, bâtiments, matériel, mobilier, vaisselle, etc ...

Actifs monétaires destinés à être conservés durablement : dépôt de garantie, etc ...



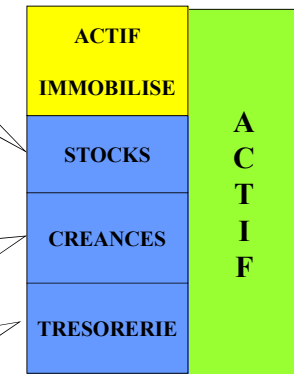
33

L'ACTIF CIRCULANT

Stocks de marchandises, de matières premières, etc ...

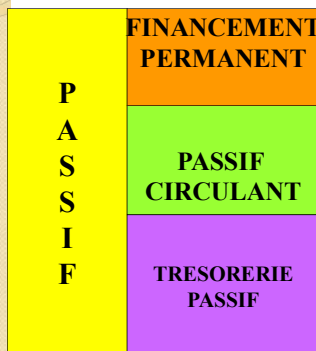
Sommes dues par les clients, l'Etat, les organismes sociaux, etc ...

Comptes bancaires positifs et argent liquide en caisse.



34

LE PASSIF



Comprend les ressources dont dispose l'entreprise de manière permanente.

Regroupe toutes les ressources liés au cycle d'exploitation.

Ensemble des soldes créditeurs remboursables à court terme.

35

b- Le bilan et le résultat

A la fin d'un exercice comptable (après plusieurs retraitements faits par l'entreprise), le bilan fait apparaître une différence entre le total Actif et le total Passif. Cette différence correspond à un résultat réalisé par l'entreprise qui peut être Bénéfice ou Perte.

$$\text{Résultat} = \text{Total Actif} - \text{Total Passif}$$

- Si Total ACTIF > Total PASSIF ➡ **Bénéfice**
- Si Total ACTIF < Total PASSIF ➡ **Perte**

36

Le bilan schématique

ACTIF

EMPLOIS

- Biens
- Créances
- Liquidités

PASSIF

RESSOURCES

- Capitaux propres
- Emprunts
- Autres dettes

Où se trouve l'argent dans l'entreprise ?

D'où vient l'argent de l'entreprise ?

37

Le bilan schématique

Exemple 1 – Bilan de départ

Bilan de création de l'entreprise ATLAS au 04/07/2014

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Matériel	100 000	Capital	170 000
Mobilier	80 000	Emprunt	90 000
Marchandises	60 000	Fournisseurs	50 000
Clients	40 000		
Banque	20 000		
Caisse	10 000		
Total	310 000	Total	310 000

Pas de Résultat ➔ l'entreprise n'a pas encore commencé son activité

38

Le bilan schématique

Exemple 2 – Bilan de clôture

Bilan de clôture de l'entreprise ATLAS au 31/12/2014

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Matériel	110 000	Capital	170 000
Mobilier	90 000	Résultat	+ 100 000
Marchandises	70 000	Emprunts	40 000
Clients	30 000	Fournisseurs	60 000
Banque	50 000		
Caisse	20 000		
Total	370 000	Total	370 000

Un Résultat apparaît

- ➔ ACTIF > PASSIF ➔ BENEFICE
- ➔ ACTIF < PASSIF ➔ PERTE
- ➔ ACTIF = PASSIF ➔ RESULTAT NUL

40

Le bilan schématique

Exemple 3 – Bilan d'ouverture

Bilan d'ouverture de l'entreprise ATLAS au 01/01/2015

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Matériel	110 000	Capital	170 000
Mobilier	90 000	Réserves	100 000
Marchandises	70 000	Emprunts	40 000
Clients	30 000	Fournisseurs	60 000
Banque	50 000		
Caisse	20 000		
Total	370 000	Total	370 000

Pas de Résultat ➔ l'activité du nouvel exercice n'a pas encore commencé

40

APPLICATIONS

41

APPLICATIONS

Exercice 1:

Le 01/01/2015 Mr Alpha a créé sa propre entreprise. Il commence son commerce avec un capital de 200 000 Dhs.

Au cours de l'année 2015, il a réalisé un certain nombre d'opérations et se retrouve fin 2015 avec la situation suivante :

- Espèce en caisse 15 000 Dhs
- Dépôt en banque 35 000 Dhs
- Fonds commercial..... 25 000 Dhs
- Dettes envers les fournisseurs..... 47 000 Dhs
- Matériel et outillage..... 40 000 Dhs
- Matériel de transport..... 30 000 Dhs
- Emprunt..... 100 000 Dhs
- Construction..... 120 000 Dhs
- Marchandises 45 000 Dhs
- Créances sur clients 37 000 Dhs

42

APPLICATIONS

Exercice 1:

Travail à faire:

1. Déterminer par la méthode du calcul les postes éléments suivants :

Actif immobilisé - Actif Circulant – Trésorerie –
Ressources propres – Ressources empruntées –
Financement permanent – Passif Circulant.

2. Etablir le bilan de l'entreprise Alpha au 31/12/2015 (CGNC).

43

APPLICATIONS

Cas de l'entreprise IRFANE

Exercice 2 :

L'entreprise « IRFANE » vous présente les informations suivantes au 01/01/2015 :

- Fournisseurs 45 000 Dhs
- Capital 835 000 Dhs
- Banques 60 000 Dhs
- Emprunts 360 000 Dhs
- Marchandises 230 000 Dhs
- Caisses 50 000 Dhs
- Matériels de transport 340 000 Dhs
- Matériel et outillage 160 000 Dhs
- - Constructions 400 000 Dhs

Travail à faire : Etablir le bilan de l'entreprise "IRFANE" au 01/01/2015

44

APPLICATIONS

Exercice 3:

Au 01/01/2015, les éléments du bilan de la société « NAJAH » sont les suivants :

- Construction 450 000 Dhs
- Mobilier de bureau 260 000 Dhs
- Matériel de transport... 200 000 Dhs
- Marchandises 700 000 Dhs
- Banque 180 000 Dhs
- Capital 1 000 000 Dhs
- Emprunts 500 000 Dhs
- Dettes fournisseurs 290 000 Dhs

Travail à faire : Etablir le bilan d'ouverture de l'entreprise NAJAH.

45

APPLICATIONS

Exercice 4 (suite) :

Au 31/12/2015 les éléments du bilan de la société « NAJAH » sont les suivants :

- Construction 200 000 Dhs
- Mobilier de bureau 160 000 Dhs
- Matériel de transport..... 100 000 Dhs
- Marchandises 360 000 Dhs
- Banque 80 000 Dhs
- Capital 700 000 Dhs
- Emprunts 350 000 Dhs
- Dettes fournisseurs 190 000 Dhs

Travail à Faire : déterminez le résultat de l'entreprise « NAJAH" au 31/12/2015

46

APPLICATIONS

Exercice 5:

Au 31/12/2015 les éléments du bilan de la société « ALAMI » sont les suivants :

- Construction 800 000 Dhs
- Mobilier de bureau 160 000 Dhs
- Matériel de transport... 300 000 Dhs
- Marchandises 360 000 Dhs
- Banque 80 000 Dhs
- Capital 700 000 Dhs
- Emprunts 350 000 Dhs
- Dettes fournisseurs 190 000 Dhs

Travail à faire : Déterminez le résultat de l'entreprise « ALAMI » au 31/12/2015.

47

APPLICATIONS

Cas de l'entreprise IHSSANE

Exercice6:

L'entreprise « IHSSANE » vous présente les informations suivantes au 01/01/2015 :

- Fournisseurs 45 000 Dhs
- Capital 835 000 Dhs
- Banques 60 000 Dhs
- Emprunts 360 000 Dhs
- Marchandises 230 000 Dhs
- Caisses 50 000 Dhs
- Matériels de transport 340 000 Dhs
- Matériel et outillage 160 000 Dhs
- - Constructions 400 000 Dhs

Travail à faire : Etablir le bilan de l'entreprise « IHSSANE » au 01/01/2015.

48

APPLICATIONS

Exercice7 (suite):

L'entreprise « IHSSANE » vous fournit les éléments suivants du 31/12/2015.

- Fournisseurs 160 000 Dhs
- Capital 835 000 Dhs
- Banques 130 000 Dhs
- Emprunts 360 000 Dhs
- Marchandises 400 000 Dhs
- Caisses 90 000 Dhs
- Matériels de transport 290 000 Dhs
- Matériel et outillage 180 000 Dhs
- Constructions 400 000 Dhs

Travail à faire : Etablir le bilan de fin d'exercice de l'entreprise "IHSSANE" et déterminer le résultat.

49

Chapitre 3 :

Le compte et le principe de la partie double

I-Définition

Le compte est un document qui sert à enregistrer les opérations réalisées par une entreprise.

Le compte est un tableau qui comprend 2 parties identiques distinctes :

- La partie gauche réservée aux **EMPLOIS** appelée **DEBIT (D)**
- La partie droite réservée aux **RESSOURCES** appelée **CREDIT(C)**

51

I-Définition

Le solde d'un compte est la différence entre le total des sommes inscrites au débit et le total des sommes inscrites au crédit.

- Si le total du débit est supérieur au total du crédit le **solde est débiteur (SD)**

Ce solde doit être inscrit au crédit du compte pour égaliser le compte (débit = crédit)

- Si le total du débit est inférieur au total du crédit le **solde est créditeur (SC)**

Ce solde doit être inscrit au débit du compte pour égaliser (débit = crédit).

52

I-Définition

- débiter un compte: enregistrer une somme à son débit
- créditer un compte: enregistrer une somme à son crédit.
- L'inscription d'un mouvement comptable(une somme) au débit ou au crédit d'un compte est appelé : **IMPUTATION**

53

2 -La tenue d'un compte

Il existe plusieurs façons de tenir un compte mais quelque soit la présentation ,le compte le compte doit contenir les informations suivantes:

- Les dates des opérations
- Le libellé des opérations
- Le montant imputé
- Le solde

Ces informations sont utiles au contrôle et à la demande d'explication.

54

3-Typologie des comptes

- A- Compte à colonnes séparés :
- B- Compte à colonnes mariés :
- C- Comptes schématiques (compte en T) :

55

3-Typologie des comptes

- A- Compte à colonnes séparés :

Numéro et intitulé du compte					
Débit			Crédit		
Dates	Libellés	Montants	Dates	Libellés	Montants

56

3-Typologie des comptes

B- Compte à colonnes mariés :

Numéro et intitulé du compte				
Dates	Libellés	Montants		
		Débit	Crédit	

57

3-Typologie des comptes

C- Comptes schématiques (compte en T)

Débit Numéro et intitulé du compte Crédit

Montants (débit)

Montants (Crédit)

58

3-Typologie des comptes

Exemple:

Les opérations suivantes ont été réalisées en espèce.

- 1.10 Avoir en caisse (solde à nouveau) :5000 dh
- 2.10 Achat de marchandise : 2000 dh
- 8.10 Ventes de marchandises:1000 dh
- 9.10 Achats de fournitures de bureau : 800 dh
- 10.10 Ventes de marchandises :2000 dh
- 11.10 Règlement électricité :200
- 20.10 Régler les salaires du mois :500 dh

Travail à faire:

Présenter le compte caisse selon les différents types

59

Exemple

Compte « caisse » à colonnes séparées

Date	Libellés	Débit	Date	Libellés	Crédit
1.10	Solde à nouveau	5000	2.10	Achats de marchandises	2000
8.10	Ventes de marchandises	1000	9.10	Achats de fourniture	800
10.10	Ventes de marchandises	2000	11.10	Règlement d'électricité	200
			20.10	Règlement salaire	500
				Solde débiteur (SD)	4500
	TOTAL	8000		TOTAL	8000

60

Exemple

Compte « caisse » à colonnes mariées

Date	Libellés	Sommes	
		Débit	Crédit
1.10	Solde à nouveau	5000	--
2.10	Achat de marchandises	-----	2000
8.10	Ventes de marchandises	1000	----
9.10	Achat de fournitures	-----	800
10.10	Ventes de marchandises	2000	----
11.10	Règlement électricité	----	200
20.10	Règlement salaire	-----	500
	Solde débiteur		4500
	TOTAL	8000	8000

61

Exemple

Compte schématisé: caisse

Débit	Crédit
	2000
5000	800
1000	200
2000	500
	SD : 4500
8000	8000

62

4- Le fonctionnement des comptes du bilan**a- Les comptes de l'actif du bilan**

Les comptes de l'actif du bilan augmentent au débit c'est-à-dire lorsqu'ils sont débités et diminuent au crédit c'est à dire lorsqu'ils sont crédités

Débit	Crédit
(+)	(-)
Augmentent des valeurs d'entrée	Diminuent des valeurs de sortie

63

4- Le fonctionnement des comptes du bilan**a- Les comptes de l'actif du bilan****Exemple: Matériel de transport**

- Au 1/1/2015 Le compte matériel de transport présente un solde initial de 300 000 dh
- Au 25/1/2015 Achat d'un camion pour 110 000 dh
- Au 30/3/2015 Achat d'une voiture pour 80 000 dh
- Au 20/4/2015 Vente d'un véhicule pour 10 000 dh

64

Exemple: correction

Débit	Crédit
300 000	10 000
110 000	
80 000	
	SD : 480 000
490 000	490 000

65

4- Le fonctionnement des comptes du bilan

b- Les comptes de passif du bilan

Les comptes du passif augmentent au crédit c'est à dire lorsqu'ils sont crédités et diminuent au débit c'est à dire lorsqu'ils sont débités.

Débit	Crédit
(-)	(+)
Diminution des valeurs	Augmentation de valeurs

66

4- Le fonctionnement des comptes du bilan

b- Les comptes de passif du bilan

Exemple : Le compte fournisseur

- Au 1/1/2015 La dette de l'entreprise envers le fournisseur est de 13000 dh;
- Au 2/1/2015 L'entreprise achète à crédit chez le même fournisseur des marchandises pour 12000 dh;
- Au 5/1/2015 L'entreprise retourne sur le dernier achat des marchandises aux fournisseurs:500 dh défectueuses;
- Au 14/1/2015 L'entreprise verse au fournisseur en espèces : 4000 dh;
- Au 20/1/2015 L'entreprise verse au fournisseur une somme par chèque de 10000 dh;

67

Exemple correction

Débit	Crédit
500	13 000
4 000	12 000
10 000	
SC 11500	
25 000	25 000

68

5- Le principe de la partie double :

D'après le principe de la partie double, toute écriture comptable doit affecter au moins deux comptes, l'un est débité et l'autre est crédité de la même somme.

Exemple 1 :

05/01 : Acquisition d'une machine : 60 000 Dhs par chèque bancaire

D	2332 Matériel et outillage	C	D	5141 Banques	C
	60 000			60 000	

Débit = Crédit

69

5- Le principe de la partie double

Exemple 2 :

29/01 : Achat de marchandises : 30 000 (Facture N° F456), réglé comme suit :

- 1/3 en espèces ;
- Le reste par chèque bancaire.

Correction :

D	6111 A.M./ses	C	D	5141 Bq	C	D	5161 Caisses	C
	30 000			20 000			10 000	

Débit = Crédit

70

6 - Passage du Bilan aux comptes

Pour passer du bilan aux comptes, il faut ouvrir pour chaque poste du bilan un compte, puis inscrire le montant correspondant à chaque compte du même côté ou ce poste figure au bilan.

Les comptes d'actif sont à reportés au débit et les comptes du passif au crédit.

71

6 - Passage du Bilan aux comptes

Exemple:

Bilan au 31/12/2013

Actif	Montant	Passif	Montant
Mobilier	10000	Capital	82000
Marchandises	70000	Fournisseurs	7000
Caisse	9000		
TOTAL	89000	TOTAL	89000

72

6 - Passage du Bilan aux comptes

<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Capital</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">C</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">82000</td></tr> </table>	Capital		D	C			82000		<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Marchandises</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">C</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">70000</td></tr> </table>	Marchandises		D	C			70000	
Capital																	
D	C																
82000																	
Marchandises																	
D	C																
70000																	
<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Fournisseurs</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">C</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">7000</td></tr> </table>	Fournisseurs		D	C			7000		<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Caisse</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">C</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">9000</td></tr> </table>	Caisse		D	C			9000	
Fournisseurs																	
D	C																
7000																	
Caisse																	
D	C																
9000																	
<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">Mobilier</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">C</td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td colspan="2" style="text-align: center;">10000</td></tr> </table>	Mobilier		D	C			10000										
Mobilier																	
D	C																
10000																	

73

Chapitre 4 :

L'organisation comptable: le journal,
le grand livre et la balance

I- Le journal

1- Définition du journal

C'est un document légal où doivent être enregistrées par ordre chronologique, sans blanc ni rature les opérations de l'entreprise décrites dans les pièces justificatives .

Pour chaque opération, le journal doit mentionner :

- > La date;
- > Le code et l'intitulé des comptes débités;
- > Le code et l'intitulé des comptes crédités;
- > Les montants;
- > Le libellé de l'opération et la référence de la pièce justificative.

75

I- Le journal

2- La présentation du journal

a- Première présentation

		Date		
code du compte à débité.		intitulé du compte à débiter.	Montant	
Code du compte à créditer		intitulé du compte à créditer		Montant
		Libellé		

76

I- Le journal

2- La présentation du journal

b- deuxième présentation du journal

Code du compte débité	Code du compte crédité	Date		Débit	Crédit
			Intitulé du compte débité	Montant	
			Intitulé du compte crédité		Montant
			Libellé : référence de la pièce justificative		

77

I- Le journal

3-L'utilité du journal

La loi a rendu obligatoire le journal à une fin bien précise: est un instrument de preuve en justice.

L'inscription des opérations dans le journal permet de reconstituer l'ordre chronologique des opérations

78

I- Le journal

4- Application:

L'entreprise ALI a réalisé pendant le mois de Mars les opérations suivantes:

02/03: Retrait de la banque de 5 000 DH pour alimenter la caisse, chèque N° 27

15/03: Achat d'un lot de marchandises : 20 000 DH, 40 % réglé en espèces et le reste par chèque bancaire C86, Facture N°05.

20/03: Vente de marchandises à 26 000 DH, 10 000 réglé en espèce et le reste à crédit, Facture N°28.

TAF: Passer les opération du mois de Mars au journal de l'entreprise ALI.

79

I- Le journal

Solution:

		02/13		
5161		Caisses	5 000	
	5141	Banque		5 000
		Alimentation Caisse, Chèque N° 27		
		----- 15/13 -----		
6111		Achats de marchandises	20 000	
	5161	Caisses	8 000	
	5141	Banque		12 000
		Achat de M/ses, C86, Facture N°05		
		----- 20/13 -----		
5161		Caisses	10 000	
3421		Client et comptes rattachés	16 000	
	7111	Ventes de M/ses		26 000
		Ventes de M/ses Facture N° 28		

80

II- Le grand livre

I- Définition:

Le grand livre rassemble tous les comptes de l'entreprise, classés dans l'ordre du plan comptable et établit à partir des écritures comptables enregistrées au Journal.

Chaque compte fait apparaître :

- Le solde de début de la période.
- Le cumul des mouvements "Débit"
- Le cumul des mouvements "Crédit"
- Le solde à la fin de la période.

81

II- Le grand livre

2- Présentation

Débit			Crédit		
Date	Libellés	Montant	Date	Libellés	Montant
:	:
:	:
:	:
Total		Total	

82

II- Le grand livre

2- Présentation:



83

III- La balance

I- Définition

La Balance est un tableau qui résume tous les comptes du grand livre à une date donnée.

La balance est donc un document comptable de synthèse.

Pour chaque compte, la balance doit contenir :

- le total des sommes inscrits au débit.
- le total des sommes inscrits au crédit.
- le solde (Débit - Crédit)

84

III- La balance

2- Présentation

Balance à quatre colonnes:

Nom de la Sté		Période d'arrêt			
N° Comptes	Intitulé des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Créditeur
	Totaux	Total Débit	Total Crédit	Solde D	Solde C

85

III- La balance

2- Présentation

Balance à six colonnes:

Nom de la Sté		Période d'arrêt					
N° Comptes	Intitulé des comptes	Soldes début de période		Mouvement		Solde fin de Période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Créditeur
	Totaux	D	C	D	C	SD	SC

86

III- La balance

3- Le rôle de la balance

Elle a un double rôle

- C'est un instrument de contrôle des enregistrements
- C'est un instrument de gestion

87

Exercice

le premier Janvier 2015 Monsieur Ahmed a créé la société "Nahda" spécialisée dans la fabrication des ordinateurs. Il a fait un apport en capital de 400 000 Dhs déposé au nom de la société à la BMCE Bank.

03/01 : acquisition d'un terrain pour une valeur de 100 000 Dhs réglé par chèque bancaire N°29.

08/01 : Construction d'un atelier 45 000 Dhs, réglé par chèque bancaire.

10/01 : Achats de matières premières pour 150 000 Dhs à crédit, Facture N°03.

15/01 : Achats d'un matériel de transport 70 000 Dhs, Facture N°36, 40 000 Dhs réglé par chèque bancaire et le reste à crédit.

20/01 : alimentation de la caisse pour 80 000 Dhs, par chèque bancaire N°52.

88

Exercice

23/01 : vente de produits finis pour 60 000 Dhs par chèque bancaire N°78

28/01 : règlement des frais de publicité pour le démarrage de l'activité 13 000 Dhs en espèces.

TAF:

- Enregistrer au Journal de l'entreprise "Nahda" les opérations du mois de Janvier.
- Etablir la Balance et le Grand livre.

89

Chapitre 5 :

Le Compte de Produit et de Charge (CPC)

I- Définition

LE CPC est un état de synthèse qui décrit en terme de produits et de charges les composantes du résultat final de l'exercice comptable, il est déterminé à partir des comptes de produits et charges (classe 6 et la classe 7 du plan comptable marocain).

Le CPC est un tableau qui donne le résultat réalisé par une entreprise pendant un exercice .

Résultat = Total des produits – Total des charges

91

I- Définition

Le compte de produit et charges permet de classer le résultat net de l'exercice sous trois niveaux :

- **Résultats d'exploitation** (la différence entre produits d'exploitation et charges d'exploitation)
- **Résultats financiers** (la différence entre produits financiers et charges financiers)
- **Résultats non courants** (la différence entre produits non courants et charges non courantes)

92

2-Détermination du résultat comptable

Le calcul du résultat comptable s'effectue par étapes à savoir :

Résultat d'exploitation = produits d'exploitation – charges d'exploitation

Résultat financier = produits financiers – charges financières

Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier

Résultat non courant = produits non-courants – charges non courantes

Résultat avant impôt = résultat courant + résultat non courant

Résultat net = résultat avant impôt – impôt sur les résultats

93

3- Les composantes du CPC

Le CPC se compose des différentes charges supportées par l'entreprise, pendant l'exercice, et des différents produits réalisés par l'entreprise, relatif à cet exercice.

- ✓ Un Produit correspond à une entrée d'argent (recettes principalement issues de la vente+ les créances).
- ✓ Une Charge correspond à une sortie d'argent (Somme des dépenses) (ex.acquisition d'un terrain).

94

3- Les composantes du CPC

A- Les produits

Les produits résultent de l'exploitation et permettent l'enrichissement de l'entreprise .

Les types des comptes de produits:

Produits d'exploitation : ce sont des recettes liées à l'exploitation telle que ventes de marchandises , ventes de produit finis, encaissement d'un loyer....Ces produits d'exploitation sont regroupés dans la rubrique 71

95

3- Les composantes du CPC

Produits financiers : ce sont des recettes encaissées à l'occasion d'une opération de financement .

- Intérêts reçus sur les prêts;
- Gain de change (devise) ;
- Les escomptes obtenus : c'est la réduction de prix, accordée par le fournisseur à son client pour paiement comptant ou avant la date d'exigibilité.

Produits non courants : ils regroupent des recettes exceptionnelles telles que:

- Produits de cession des immobilisations (le prix de vente des immobilisations cédées par l'entreprise) ;
- Dons reçus ;
- Autres produits non courants

96

3- Les composantes du CPC

B- Les charges

Ensembles des achats et des frais, engagés par l'entreprise pour produire des biens et services destinés à la vente.

Les types des comptes de charges

Charges d'exploitation : ce sont les dépenses inhérentes à l'activité courante de l'entreprise et qui sont réalisés au cours d'un exercice donné. Les charges d'exploitations sont regroupés dans la rubrique 61.

Exemple: achat de matière première, paiement des assurances, règlement des salaires.....

97

3- Les composantes du CPC

Impôts et taxes

Charges du personnel : salaires et charges sociales (CNSS, Retraite, mutuelle, ...).

Charges financières : ce sont des dépenses supportées par l'entreprise lors des opérations de financement. Ces charges sont regroupées dans la rubrique 63

- Intérêts payés sur un emprunt ;
- Pertes de change ;
- Escomptes accordés ;

98

3- Les composantes du CPC

B- Les charges

Charges non courantes : elles regroupent des dépenses exceptionnelles par rapport à l'activité principale de l'entreprise. Ces charges sont classées dans la rubrique 65.

- Dons accordés par l'entreprise;
- Pénalités et amendes fiscales ;
- Autres charges non courantes

99

4- La structure du CPC

N°	Produits et charges	MONTANTS
I	Produits d'exploitation	
II	Charges d'exploitation	
III	Résultat d'exploitation I-II	
IV	Produits financiers	
V	Charges financières	
VI	Résultat financier (iv-v)	
VII	Résultat courant III+VI	
VIII	Produits non courants	
IX	Charges non courantes	
X	Résultat non courant VIII-IX	
XI	Résultat avant impôts VII+X	
XII	Impôt sur le résultat	
XIII	Résultat net d'impôts XI-XIII	

100

4- La structure du CPC

Le CPC se subdivise en 3 parties :

Les opérations d'exploitation

Cette rubrique regroupe les charges et les produits réalisés dans le cadre de l'objet de l'entreprise ,

- les charges d'exploitation regroupent l'acquisition de biens et de services destinés à la production dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.
- Les produits d'exploitation enregistrent les opérations effectuées pendant un exercice, ils comprennent les facturations des biens vendus et les encaissements ou créances des produits et services.

101

4- La structure du CPC

Les opérations financières

comme les opérations d'exploitation, les opérations financières se divisent en produits financiers et charges financières ; le niveau financier reprend tout ce qui en rapport avec la trésorerie ;

- les charges financières enregistrent les intérêts , les escomptes et le coût de la trésorerie en devise.... ;
- les produits financiers reprennent le revenu des placements, les escomptes obtenus et les revenus de trésorerie en devises.

102

4- La structure du CPC

Les opérations non courantes

Elles regroupent toutes les charges et tous les produits exceptionnels et qui ne figurent ni dans les opérations d'exploitation ni dans les opérations financières.

103

Exercice

Au 31/12/2015 l'entreprise IRFANE compte les produits et les charges suivants relatif à cet exercice (en milliers de DH):

Vente de marchandises : 8000
 Autres produits d'exploitation : 500
 Achat de marchandises : 6000
 Transport : 90
 Loyer : 300
 Charges postales : 40
 Pénalité fiscale : 60
 Publicité : 200
 Charges de personnel : 500
 Impôts et taxes : 50

104

Exercice

Gains de change : 40

Charges d'intérêt : 10

Cession d'immobilisations : 300

Autres produits non courants : 50

Travail à faire : établir le CPC de l'entreprise IRFANE à cette date sachant que l'impôt sur résultat est 1500

105

Chapitre 6 :

Le mécanisme de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

I-Définition

- La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect qui frappe l'ensemble des transactions commerciales réalisées sur le territoire Marocain .
- La taxe sur la valeur ajoutée s'applique:
 - Aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanales ou relevant de l'exercice d'une profession libérale, accomplies au Maroc.
 - Aux opérations d'importations

107

II- Champs d'application de la TVA

Opérations imposables à la TVA(Loi Marocaine)

Selon l'article 4 de la loi commerciale Marocaine les opérations imposables obligatoirement à la TVA :

- Les ventes et les livraisons s'effectuent par les industriels, importateurs et les commerçants grossistes.
- Les travaux immobiliers, les opérations de lotissement et de promotion immobilière.
- Les opérations d'hébergement.
- Les locations portant sur des locaux meublés .
- Les opérations de services.

108

Opérations imposables à la TVA(Loi Marocaine)

- Les opérations de banque, de crédit et de change.
- Les opérations des professions libérales.
- Les opérations effectuées dans le cadre de leur profession par toute personne physique ou morale au titre des professions de :
 - a- Avocat, interprète, notaire;
 - b- Architecte, métreur vérificateur, géomètre, topographe, arpenteur, ingénieur, Conseil et expert en toute matière ;
 - c- Vétérinaire.

109

III- Exonérations

Sont exonérées de la TVA les ventes portants sur :

1. Les produits à consommation sur place comme le pain, semoule, farine, céréales, lait, sucre, sel, dattes, produits de la pêche, la viande fraîche, l'huile d'olive etc.....;
2. Les ventes des ouvrages en métaux précieux fabriqués au Maroc, les ventes des timbres fiscaux, émis par l'Etat, et les prestations réalisées par les sociétés ou compagnies d'assurances ;
3. Les journaux, les publications, les livres, les travaux de composition et d'impression, la musique imprimée et les CD reproduisant les publications et les livres, les déchets provenant d'impression des journaux, le papier pour l'impression des journaux (la publicité sur les journaux est soumise à la TVA) ;
4. Les recettes brutes provenant de spectacle cinématographique, les films cinématographiques documentaires ou éducatifs ;

110

III- Exonérations

- Les opérations de crédit foncier et de crédit à la construction;
- Les appareils destinés aux handicapés et opérations de contrôle de la vue;
- Les opérations réalisées par les coopératives et les associations à but non lucratif reconnues d'utilités publiques;
- Les opérations et les intérêts des avances et des prêts consentis à l'Etat ;
- Les intérêts des prêts accordés par les banques aux étudiants de l'enseignement privé ou de formation professionnel dessinés à financer leurs études ;
- Les prestations de services afférentes à la restauration, au transport et aux loisirs scolaires fournis par les établissements d'enseignements privés au profit des élèves et des étudiants inscrits à leurs établissements ;

111

IV- Les différents taux de la TVA

I- Taux normal

Le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée est fixe à 20%, il s'applique à tous les produits et les prestations de services qui ne sont soumis à aucun des taux réduits.

2- Taux réduits

> Le taux 7%

Sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit de 7% les ventes et les livraisons portant sur :

- L'eau ainsi que les prestations d'assainissement ;
- Le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux ;
- Les huiles de pétrole;
- Les produits pharmaceutiques et leurs emballages, ainsi que les matières et les produits entrant dans leurs compositions;
- Les fournitures scolaires, les produits et les matières entrant dans leur composition;

112

IV- Les différents taux de la TVA

Sont soumis à la taxe au taux réduit de 7 % les ventes et les livraisons portant sur :

- Les conserves de sardines ;
- Le lait en poudre ;
- Le savon de ménage ;
- La voiture économique, ainsi que les produits et les matières entrant dans sa fabrication ;
- Le péage des autoroutes .

113

IV- Les différents taux de la TVA

> Le taux 10%

Sont soumis à la TVA au taux réduit de 10% les opérations portant sur :

- Ventes de boissons à consommer sur place et les opérations de fournitures de logements réalisées par les hôtels à voyageurs, les restaurants exploités dans les hôtels à voyageur et les ensembles immobiliers à destination touristique ;
- Restauration fournies au personnel des entreprises ;
- Locations d'hôtels, de villages de vacances ou d'ensembles immobiliers à destination touristique, y compris le Restaurant, le dancing, la piscine dans la mesure où ils font partie intégrante de l'ensemble touristique ;
- Les huiles fluides alimentaires, le sel de cuisine, les pâtes alimentaires, les farines et semoules de riz;

114

IV- Les différents taux de la TVA

Sont soumis à la TVA au taux réduit de 10% les opérations portant sur :

- Les opérations de Banque et de crédit et les commissions de change;
- Les transactions relatives aux valeurs mobilières effectuées par les sociétés de bourse ;
- Les opérations de crédit agricoles ;
- Les opérations de crédit bail (leasing) ;

115

IV- Les différents taux de la TVA

> Le taux 14%

Sont soumis à la taxe au taux réduit de 14% les opérations portant sur :

- Le beurre ;
- Les graisses alimentaires (animales ou végétale), margarines ;
- Le thé ;
- Les opérations des entreprises de Travaux immobiliers ;
- les opérations de transport de voyageurs et de marchandises ;
- le véhicule de transport de marchandises dit véhicule utilitaire économique et le cyclomoteur économique ainsi que les produits et les matières entrant à leur fabrication ;
- L'énergie électrique.

116

IV- Les différents taux de la TVA

3- Taux spécifiques

Sont soumis à la taxe au taux spécifique les livraisons et les ventes autrement qu' à consommer sur place portant sur :

- Les vins et les boissons alcoolisées, sont soumis à la TVA au tarif de 100 DH par hectolitre ;
- Les articles composés d'or, de platine ou d'argent, sont soumis à la TVA au tarif de 4 DH par gramme d'or et de platine et 0,05 DH par gramme d'argent.

117

V- Calcul de la TVA



118

V- Calcul de la TVA

La formule de base est:

Formule n°1	TVA = HT * Taux
Formule n°2	TTC = HT+TVA
	TTC = HT+TVA
	TTC = HT + HT * TAUX
	TTC = HT * (1+TAUX)
Formule n°3	TTC = HT * (1+TAUX)

119

V- Calcul de la TVA

Exemple 1:

Achat de marchandises 10 000 dh, TVA 20%

Quel est le montant TTC?

120

V- Calcul de la TVA

HT= 10 000dh
 TVA= 10 000 * 20% = 2000 dh
 TTC= 10 000+ 2000 = 12 000 dh
 Donc le prix d'achat= 12 000 dh

121

V- Calcul de la TVA

Exemple 2:

Achat de marchandises 24 000 dh(TTC), TVA 20%
 Quel est le montant de la TVA?

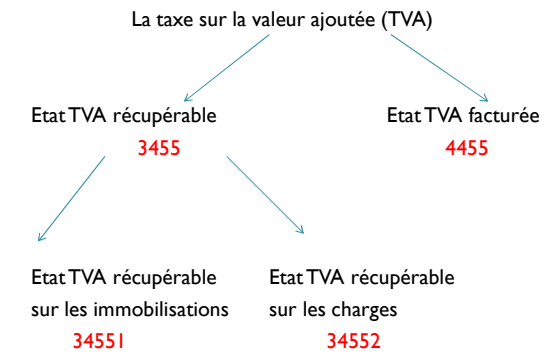
122

V- Calcul de la TVA

TTC = 24 000 dh
 $HT = TTC / (1 + \text{le taux}) = 24\ 000 / (1 + 20\%) = 24\ 000 / 1,2 = 20\ 000$
 $TVA = TTC - HT = 24\ 000 - 20\ 000 = 4000\ dh$

123

VI-Comptabilisation de la TVA



124

VI-Comptabilisation de la TVA

TVA récupérable

6XXX	Compte de charge	HT	
34552	Etat - TVA, récupérable sur les charges	TVA	
XXX		T	TTC

Compte de dette

Libellé: Facture d'achat

125

VI-Comptabilisation de la TVA

Exemple 1: TVA récupérable sur les immobilisations

Le 07/07/2015 l'entreprise NAJAH a acquis à crédit quatre mois, un matériel de transport (HT) 160 000dh, TVA 20%.

Le 12/07/2015 elle a acheté par chèque bancaire une machine outil pour une valeur (HT) de 27 000dh, TVA20% et un matériel du bureau réglé en espèce pour un montant (TTC) de 15 000dh dont TVA 20%.

126

VI-Comptabilisation de la TVA

Exemple 2: TVA récupérable sur charges

Le 01/08/2015 l'entreprise IRFANE a acheté à crédit des matières premières pour une valeur (TTC) de 16 800 dh, TVA 20%.

127

VI-Comptabilisation de la TVA

TVA facturée

XXX	Compte de créance	TTC	
7XX	compte de produit		HT
4455	Etat, TVA facturé		TVA

Facture de vente

128

VI-Comptabilisation de la TVA

Exemple :TVA facturée

Le 01/10/2015 l'entreprise NAHDA a vendu des produits finis pour un montant (HT) 23 000 dh, TVA 20% par chèque bancaire.

129

Chapitre 7:

Les travaux d'inventaire : Les amortissements

I- Amortissements des immobilisations

I- Définition

- L'amortissement est la constatation comptable de la baisse de valeur des immobilisations se dépréciant avec le temps (usure), l'usage (facteur physique) ou le progrès technologique .
- L'amortissement pour dépréciation d'une immobilisation est la constatation comptable d'une perte de valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage, du temps ou du changement technologique.
- La dépréciation est calculée forfaitairement d'après les taux d'amortissement en usage.
- L'amortissement permet de répartir le coût d'un élément d'actif immobilisé sur sa durée probable de vie.

131

II- Base de calcul de l'amortissement

C'est la valeur d'entrée ou valeur d'origine, cette valeur peut être :

- Le prix d'acquisition des immobilisations augmenté des frais accessoires (transport, assurance, d'autres frais ..).
- La valeur d'apport dans le cas de la constitution ou de la fusion des sociétés.
- Le coût réel dans le cas des immobilisations produites par l'entreprise pour elle- même

132

II- Base de calcul de l'amortissement

- **Valeur d'origine (VO)** : coût d'acquisition (prix d'acquisition + frais accessoires)
- **Durée d'amortissement** : durée de vie probable de l'immobilisation.
- **Taux d'amortissement** : nombre d'années d'utilisation de l'immobilisation exprimé en pourcentage $\frac{100}{\text{nombre d'années}}$
- **Annuité d'amortissement** : montant de la dépréciation constatée annuellement.
- **Amortissements cumulés** : somme des amortissements pratiqués depuis l'acquisition de l'immobilisation.
- **Valeur nette d'amortissement (VNA)** : c'est la différence à une date donnée, entre la valeur d'entrée et le total des amortissements pratiqués soit $VO - \text{Amortissements cumulés}$

133

Exemple

Exemple :

Une entreprise a acheté le 1/1/2005 un camion au prix de 200 000 dh. Elle prévoit pour ce camion une durée probable d'utilisation de 5 ans. Etablir le plan d'amortissement de cette immobilisation.

Solution :

$$VE = 200000 \quad d = 5 \text{ ans} \quad t = 100/d = 100 / 5 \quad t = 20 \%$$

Cela signifie que ce camion va perdre, chaque année, un cinquième de sa valeur.

D'où, $A = VE / d = 200000 / 5 = 40000$. Cela signifie également que, à la fin de la durée d'amortissement, la VNA sera nulle.

134

Exemple

Plan d'amortissement :

Années	Base de calcul (VE)	Taux	Annuité	Amortissements cumulés	VNA
2005	200000	20 %	40000	40000	160000
2006	200000	20 %	40000	80000	120000
2007	200000	20 %	40000	120000	80000
2008	200000	20 %	40000	160000	40000
2009	200000	20 %	40000	200000	0

135

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

A - Amortissement linéaire (constant) :

Ce type d'amortissement répartie de manière égale les dépréciations sur la durée de vie du bien.

Le point de départ du calcul de l'amortissement est le premier jour du mois de la date d'acquisition ou de la mise en service si elle est ultérieure.

Le calcul de l'amortissement se fait suivant la règle du « prorata » c'est-à-dire proportionnellement à la durée de vie d'immobilisation.

L'amortissement se termine soit en cas de cession, soit en cas de récupération totale de la valeur d'origine du bien amortissable.

136

Exercice

Soit un bien acquis le 8 mai 2005 pour une valeur de 120.000 DH et ayant une durée d'utilisation de 5ans.

T.A.F : Etablir le plan d'amortissement (tableau d'amortissement).

137

Exercice

Période d'amort	Base d'amort (VE)	Taux	Annuités d'amort	Amort Cumulés	VNA
2005 (8mois)	120.000	20%	⁽¹⁾ 16.000	16.000	104.000
2006	120.000	20%	⁽²⁾ 24.000	40.000	80.000
2007	120.000	20%	24.000	64.000	56.000
2008	120.000	20%	24.000	88.000	32.000
2009	120.000	20%	24.000	112.000	8.000
2010 (4mois)	120.000	20%	⁽³⁾ 8.000	120.000	0

(1) Annuité au titre de 2005 = $120.000 * 20\% * 8/12 = 16.000$

(2) Annuité au titre de 2006 = $120.000 * 20\% * 1 = 24.000$

(3) Annuité au titre de 2010 = $120.000 * 20\% * 4/12 = 8.000$

138

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- l'amortissement dégressif

Ce système d'amortissement donne des annuités importantes au début, et de plus en plus faibles à la fin.

Le taux d'amortissement appliqué est déterminé comme suit :

Taux dégressif = Taux linéaire × Coefficient

Il y a trois coefficient qui varient suivant la durée de vie du bien :

- De 3 à 4 ans , on applique le coefficient 1,5
- De 5 à 6 ans , on applique le coefficient 2
- Plus de 6 ans , on applique le coefficient 3

139

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- l'amortissement dégressif

L'annuité d'amortissement est obtenue en appliquant le taux dégressif à la valeur d'origine pour la première annuité et à la valeur net d'amortissement (VNA) pour les annuités suivantes, tout en tenant compte de la règle du prorata.

Remarque : Les constructions, les voitures personnelles et les immobilisations en non valeur sont exclus de la pratique de l'amortissement dégressive.

140

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Exercice 1 :

une machine a été achetée à 100 000 DH le 1er janvier 2005. Durée d'amortissement 5 ans.

Travail à faire : Etablir le plan d'amortissement.

141

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Durée de vie = 5 ans

Taux linéaire = 20 %

Taux dégressif = $20\% * 2 = 40\%$

Années	Base de calcul (VE)	Taux	Annuité	Amortissements cumulés	VNA
2005	100000	40 %	40000	40000	60000
2006	60000	40 %	24000	64000	36000
2007	36000	40 %	14400	78400	21600
2008	21600	50 %	10800	89200	10800
2009	21600	50 %	10800	100000	0

142

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Exercice 2:

Soit un bien acquis le 8 mai 2005 pour une valeur de 120.000DH et ayant une durée d'utilisation de 5ans. L'entreprise choisie d'appliquer l'amortissement dégressif

T.A.F : Etablir le plan d'amortissement

143

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Solution:

Durée de vie = 5ans

Taux linéaire = 20%

Taux dégressif = $20\% \times 2 = 40\%$

Période d'amort	Base d'amort	Taux	Annuités d'amort	Amort Cumulés	VNA
2005 (8mois)	120.000	40%	32.000	32.000	88.000
2006	88.000	40%	35.200	67.200	52.800
2007	52.800	40%	21.120	88.320	31.680
2008	31.680	(12/28)%	13.577,14	101.897,14	18.102,86
2009	31.680	(12/28)%	13.577,14	115.474,28	4525,72
2010 (4mois)	31.680	(12/28)%	4.525,72	120.000	0

144

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Annuité 2005 = $120.000 \times 40\% \times 8/12 = 32.000$

Annuité 2006 = $88.000 \times 40\% \times 1 = 35.200$

Annuité 2008 (dégressive) = $31.680 \times 40\% = 12.672$

(linéaire) = $31.680 \times 12/28 = 13.577,14$

Taux constant (linéaire)= $1200/ 28 (2ans+4 mois)= 42,857143\%$

On compare les deux taux et on garde le plus grand.

145

III - LES METHODES D'AMORTISSEMENT

B- Amortissement dégressif

Conclusion :

Lorsque, au début d'un exercice :

L'annuité constante > annuité dégressive, on retient l'annuité constante

Avec :

annuité constante = $VNA / \text{nombre d'années restant à courir}$

146

IV-Comptabilisations des amortissements

L'amortissement est généralement calculé et enregistré lors des travaux d'inventaire, c'est à dire, en fin d'exercice. il entraîne :

- La constatation d'une charge en débitant un compte de *Dotations*.
- La diminution de la valeur d'un élément d'actif en créditant un compte *Amortissements*.

147

IV-Comptabilisations des amortissements

La dotation aux amortissements traduit notamment par la dépréciation des biens de production. Cette dépréciation se produit en raison de leur usure ou simplement en raison du fait que les techniques ayant fortement évolué, le matériel devient obsolète et perd donc de la valeur.

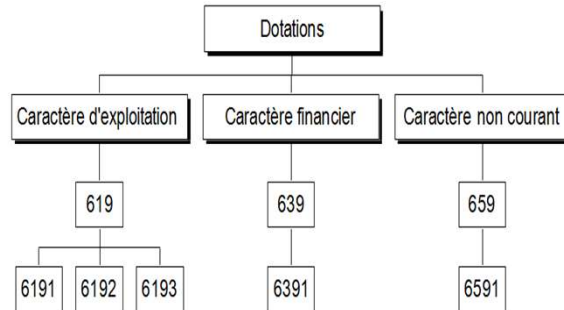
La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qu'on ajoute au résultat net pour calculer la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

Les comptes de dotations peuvent être schématisés de la façon suivante :

148

IV-Comptabilisations des amortissements

Les comptes de dotations peuvent être schématisés de la façon suivante :



149

IV-Comptabilisations des amortissements

Les comptes d'amortissements, compte à eux, sont obtenus en ajoutant un 8 en deuxième position au numéro de poste ou de compte.

Exemple:

- **234 Matériel de transport**
2834 Amortissement du matériel de transport
- **235 I Mobilier de bureau**
2835 I Amortissement du mobilier de bureau

150

Exercice

Au 31 décembre de l'année 2015, l'entreprise NAJAH possède les immobilisations suivantes:

- Frais de constitution 50.000 DH ; durée d'amortissement 5ans ;
- Brevet d'invention 200.000 DH ; taux d'amortissement 10% ;
- Bâtiments 4.000.000 DH ; durée de vie 20ans ;
- Matériel de bureau 60.000 DH ; taux d'amortissement 20%.

Tous ces éléments ont été acquis le 01/01/2010 à la création de l'entreprise, et ont été régulièrement enregistrés et comptabilisés. Ils sont amortis suivant le système linéaire.

T.A.F :

- 1- Calculer les dotations au titre de l'exercice 2015 ;
- 2- Enregistrer au journal les amortissements de l'année 2015;
- 3- Présenter l'extrait du bilan relatif aux immobilisations corporelles.

151